



MODALITÉS DU PROGRAMME DE RECOMMANDATIONS DU SERVICE ESPÈCES EN DEVISES EN DIRECT CIBC^{MC}

Admissibilité :

1. L'offre de recommandation (l'« Offre ») s'adresse à tout client de la Banque CIBC inscrit au service Espèces en devises en direct CIBC (l'« Auteur de la recommandation ») qui recommande à un ami (un « Ami ») de faire affaire avec la Banque CIBC pour passer une commande auprès du service Espèces en devises en direct CIBC (une « Commande d'espèces en devises ») pour la première fois. L'Offre ne peut être adressée qu'aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité établi dans leur province ou territoire de résidence.

Exigences de l'offre :

2. Une prime de recommandation en espèces d'un montant déterminé de temps à autre par la Banque CIBC (une « Prime ») sera versée à l'Auteur de la recommandation ainsi qu'à l'Ami si :
 - a) l'Auteur de la recommandation utilise le lien de la recommandation d'une Commande d'espèces en devises dans les Services bancaires CIBC en direct pour envoyer l'Offre par courriel à un Ami (aucune Prime ne sera versée si la recommandation à l'Ami est effectuée de toute autre manière);
 - b) l'Ami ouvre une session dans les Services bancaires CIBC en direct, clique sur le lien de la recommandation et passe sa première Commande d'espèces en devises d'un montant d'au moins 300 \$ CA (ou d'un montant équivalent dans une monnaie étrangère) depuis un compte bancaire personnel CIBC ou un compte de marge de crédit (le « Compte ») dont il est le titulaire, dans les 30 jours suivant la réception du courriel contenant la recommandation.

Versement de la Prime :

3. Les Primes seront versées dans le Compte bancaire personnel de l'Auteur de la recommandation et dans celui de l'Ami dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la première Commande d'espèces en devises de l'Ami. Si l'Auteur de la recommandation ou l'Ami sont titulaires de plusieurs Comptes, la Banque CIBC choisira dans quels Comptes les Primes seront versées.
4. Si l'Auteur de la recommandation ou l'Ami n'ont pas de Compte de dépôt, ils devront en ouvrir un pour que la Banque CIBC puisse y verser la Prime. Les Primes seront versées uniquement si le Compte de dépôt personnel est ouvert au moment du versement et elles ne seront accordées d'aucune autre manière.

Conditions :

5. Limite d'une (1) Prime versée à l'Auteur de la recommandation, par Ami, et d'une (1) Prime versée à l'Ami, peu importe le nombre de Comptes dont l'Ami est titulaire. L'Ami doit ne jamais avoir passé de Commande d'espèces en

devises auparavant. La présente Offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais à moins d'indication contraire.

6. Les Commandes d'espèces en devises sont comptabilisées au titre des limites d'opérations autorisées dans les Comptes, et des frais d'opération au compte bancaire peuvent être facturés.
7. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre de toute personne, si elle constate ou croit que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité de l'Offre ou en abuse.
8. Elle se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes modalités (les « Modalités »), de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation de sa part, pour quelque raison que ce soit. Le fait de continuer à profiter de l'Offre signifie que vous en acceptez les Modalités en vigueur à ce moment-là.
9. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié par les Modalités et convenez que la Banque CIBC, ses mandataires et ses représentants peuvent recueillir, utiliser et communiquer les renseignements personnels que vous avez soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC énoncée dans la brochure intitulée « Protection des renseignements personnels » (accessible à l'adresse suivante : www.cibc.com/reenseignementspersonnels).
10. Visitez le site <https://www.cibc.com/ca/how-to-bank/foreign-exchange/foreign-cash-online-fr.html> pour savoir quelles modifications ont pu être apportées aux présentes Modalités.